



Procédure suite opposition a une injonction de payer

Par **aurelie25**, le **19/05/2011** à **10:39**

Bonjour,

Je vous explique dans les gdes lignes mon souci.

J'ai souscrit un credit en 2006 , et je n'ai plus pu honorer mes mensualités, impossible de negocier quoi que ce soit avec l'organisme de credit, j'ai eu une injonction de payer debut fevrier, à laquelle j'ai fait opposition afin de demander un paiement échelonné au juge. L'audience aura lieu le 7 juin.

Ce matin j'ai reçu les papiers de l'avocat de la société de crédit, ainsi que ses conclusions.

Mes questions sont donc les suivantes : comment dois-je procéder pour faire valoir ma demande de paiements échelonnés ? dois-je en faire la demande avant l'audience, ? si oui quelles démarches dois j e effectuer? ou je peux faire ma demande le jour de l'audience en amenant tous les justificatifs ?

Merci de m'aider ... Ce n'est pas du tout mon domaine !

A bientôt.

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **15:06**

Si vous devez produire des documents à l'audience, vous devez les envoyer, très très vite, à l'autre partie, par LRAR (sinon, le juge pourrait refuser de les prendre en compte)

La demande d'échéancier doit être sérieusement justifié et souvent les gens justifient n'importe comment ajoutant donc la mauvaise foi.

Comment comptez-vous justifier votre non paiement ?

Crédit de quelle nature, de quelle montant, qui vous a servi à quoi ?